

A.B.P - Syndic de Copropriété

7 rond point Pasteur 91330 YERRES

TEL:01.69.48.36.82/FAX:01.69.83.31.84

CAPITAL SOCIAL: 150000 EUROS

SIRET : 331 862 508 00024 - APE : 6832A

CARTE PRO N° : 9101 2017 000 016 103

IMMEUBLE : C0526

Référence C0526/00540 - DOMON MELISSA

Immeuble : LES MYOSOTIS
1 AVENUE DU PARC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Compte Titulaire: SDC LES MYOSOTIS
bancaire: Domiciliation: SDC LES MYOSOTIS
IBAN: FR7630087338590002176730195
BIC: CMCIFRPPXXX - ICS: FR17ZZZ8015A5

Appel de fonds

Yerres, le 01/07/2025

Lot	Désignation	Tantièmes
0126	3 pièces	363
0186	Cave N° 16	25

Madame DOMON MELISSA

1 AVENUE DU PARC

BAT B8

77170 BRIE COMTE ROBERT

Exigible le : 01/07/2025

3ème Trimestre 2025

Page 1

Votre gestionnaire: MAZERET ADELINÉ Tél:01.69.48.36.82 Mail:a.mazeret@abpweb.fr

Assistant(e): MARTIN MELANIE Tél:01.69.48.99.53 Mail:m.martin@abpweb.fr

Votre Comptable: FISCHER AMELIE Tél:01.69.44.44.75 Mail:a.fischer@abpweb.fr

Sauf si vous avez adhéré au prélèvement automatique, le règlement est à effectuer à réception :

- Par chèque à l'ordre de votre résidence

Ou - Par virement à l'aide de l'IBAN indiqué en haut à droite, en précisant vos références dans le motif de paiement.

Clé	Nature de l'appel	Montant	Tantièmes		Quote-part
			Totaux	Individuels	
	Charges (3ème Trimestre 2025)				
01	CHARGES GENERALES	47 412,50	96706	388	190,23
10	CHARGES BATIMENTS A - B - C	106 612,50	96436	388	428,94
12	CHARGES BATIMENT B	5 850,00	30490	388	74,44
81	COMPTEURS EAU	2 650,00	210	1	12,62
82	PROVISION EAU FROIDE	8 750,00	9780	97	86,78
83	PROVISION EAU CHAUDE	11 250,00	4878	29	66,88
	Total				859,89
	Fonds Travaux (APPEL DE COTISATION FONDS TRAVAUX)				
01	FONDS TRAVAUX LOI ALUR	9 750,00	96706	388	39,12
	Total				39,12
Montant total de l'appel de fonds :					899,01

Rappel des dispositions de l'Article 10 du décret du 17 mars 1967, modifié par décret n°2020-834 du 2 juillet 2020 - art.12 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du 1 de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux. Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

Le Service Comptabilité :

- répond au téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h

- vous reçoit uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi).

Votre espace client
Votre espace client : www.abpweb.fr
Login : ABPX982W
Mot de Passe : *****
Participation aux Fonds suivants
Avances Trésorerie Fds Réserve: 380,45€
FONDS DE TRAVAUX LOI ALUR: 400,39€
Montant total à payer: 771,30€

Extrait de compte au 01/07/2025		Débit	Crédit
01/04/2025	2ème Trimestre 2025	910,16	
01/04/2025	APPEL DE COTISATION FONDS TRAVAUX	41,63	
02/04/2025	Rglt Virement n°0030721		351,79
29/04/2025	Rglt Virement n°0005043		300,00
06/06/2025	Rglt Virement n°0029787		300,00
19/06/2025	Répartition des charges (01.01.2024-31.12.2024)		187,92
19/06/2025	Apurement Travaux au 31.12.2024	60,21	
	Total avant appel au 01/07/2025	1 012,00	1 139,71
	Montant de l'appel	899,01	
	Total	1 911,01	1 139,71
	Solde débiteur	771,30	

Référence : C0526/00540
Appel de fonds exigible le 01/07/2025
DOMON MELISSA
Montant à payer: 771,30 €

<-- Coupon à nous retourner